

République Française
Département de la
MOSELLE
Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

COMMUNE DE GRAVELOTTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 13

Procurations : 1

Absents excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation

03/04/2024

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - DONVAL Denis —
DAUBENFELD Nadine - GAILLOT Emilie – MULLER Hervé - SORNETTE CHMIELOWIEC
Cyrielle – POTIER Christophe - LOUIS Aurélie - PIERRE Sébastien – SCHURCH Christophe
- APPERT Ségolène

Procurations :

GRANDPIERRE Marie-France à BRIOUX Dominique

Absents excusés :

CLEVER Nathalie

DELIBERATION 15/2024

INDEMNITES 1^{er} ADJOINT

Le Maire expose :

Le montant des indemnités de Fonctions des Adjointes fait respectivement références aux articles L2123-23-1 et L.2123-4 du Code des Collectivités territoriales.

Elles tiennent notamment compte comme base de référence des la strate de population dans laquelle se situe la commune ainsi que le taux maximal calculé en pourcentage, de l'indice brut maximal de l'échelle de rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des Collectivités Territoriales et Etablissement publics d'Hospitalisation (indice 1015 tel que paru dans le Journal Officiel).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer l'indemnité brut mensuelle du 1^{er} Adjoint au taux maximal en pourcentage à l'IB 1027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer l'indemnité mensuelle brut du premier adjoint à 10.7% soit 439.83 € brut mensuel à compter du mois d'avril 2024.

**Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 16 avril 2024
Le Maire,
Michel TORLOTING**

